

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 17 septembre 1928.)

Suivant une communication de la légation d'Argentine à Berne, M. Carlos Villademoros a été nommé consul général de carrière d'Argentine à Genève, en remplacement de M. Lecour appelé à d'autres fonctions. Le Conseil fédéral a délivré l'exequatur à M. Villademoros.

(Du 21 septembre 1928.)

Le délai référendaire concernant la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose du 13 juin 1928 a expiré le 18 septembre 1928. Pendant ce délai, 3340 citoyens suisses ont demandé que cette loi fût soumise au peuple. Conformément à l'article 7 de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, le Conseil fédéral a déclaré que le referendum n'a pas abouti.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1. au canton de Zurich :

a. 30 pour cent des frais de travaux de défense contre les glissements de terrain dans la commune de Sternenbergr, district de Pfäffikon (devis : 86,000 fr.; maximum : 25,800 fr.);

b. 25 pour cent des frais de travaux d'assainissement au lieu dit « Gmerkt, Protokoll », etc., communes de Rickenbach, Wiesendangen et Ellikon, district de Winterthour (devis : 125,000 fr.; maximum : 31,250 fr.);

2. au canton de Berne :

a. 40 pour cent des frais de correction du Twärengraben et du Seltenbach, affluents de la Trub, commune de Trub (devis : 240,000 fr.; maximum : 96,000 fr.);

b. 25 pour cent des frais de construction d'un chemin alpestre « Oeschseite-Weihermatten-Kaltenbrunnen », commune de Zweisimmen (devis : 112,400 fr.; maximum : 28,100 fr.);

3. au canton de Fribourg, 16,680 fr. au maximum pour frais de reboisement de la Berra (devis : 26,000 fr.);

4. au canton des Grisons :

a. 50 pour cent des frais de correction du Rhin antérieur sur le territoire de la commune de Brigels (devis : 350,000 fr.; maximum : 175,000 fr.);

b. 50 pour cent des frais de correction de la Maira et de la Bondasca, communes de Soglio et de Bondo (devis : 380,000 fr.; maximum : 190,000 fr.);

c. 50 pour cent des frais de correction de la Maira sur le territoire des communes de Castasegna et de Soglio (devis : 320,000 fr.; maximum : 160,000 fr.);

5. au canton de Vaud, 25,680 fr. au maximum pour frais d'améliorations foncières sur le territoire de la commune de Froideville (devis : 96,000 fr.);

6. au canton du Valais, 30 pour cent des frais de construction d'une conduite d'irrigation et d'un chemin d'accès à « Capetsch », commune d'Unterbäch (devis : 12,500 fr.; maximum : 3750 fr.);

7. au canton du Tessin, 30 pour cent des frais de construction d'une étable et de travaux de déblaiement sur le pâturage « Tempelina », commune de S. Abbondio (devis : 15,000 fr.; maximum : 4500 fr.).

(Du 24 septembre 1928.)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Antonio Moreira Coutinho, nommé consul honoraire de Portugal à Genève, en remplacement de M. José Dias dos Santos Coelho.

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Berne une subvention de 59,098 fr. 50 au maximum pour frais d'achat et de reboisement, par l'Etat, de la « Bützenalp » (territoire de la commune de Rüschegg) (devis : 94,021 fr.).

NOMINATIONS

(Du 21 septembre 1928.)

Premier adjoint et suppléant de l'inspecteur général des travaux publics : M. W. Schurter, ingénieur, de Freienstein (Zurich), jusqu'ici premier chef de section au service fédéral des eaux.

Le capitaine Kradolfer Alfred, de Berne, jusqu'ici ingénieur de deuxième classe au service technique militaire, est promu ingénieur de première classe à ce service.

(Du 24 septembre 1928.)

Le lieutenant Kaltbrunner William, de Bellinzzone et Erlenbach (Zurich), jusqu'ici employé auxiliaire, est nommé commis principal au bureau des fortifications du St-Gothard.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1928
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.09.1928
Date	
Data	
Seite	649-650
Page	
Pagina	
Ref. No	10 085 391

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.